

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité de la direction générale, la direction des services techniques assume divers mandats de planification, d'organisation, de gestion et de mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières des services des travaux publics dans une municipalité en pleine croissance. Elle supervise et accompagne également les activités liées à l'exploitation du réseau sanitaire.

Cette direction planifie, supervise et contrôle les travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures municipales en assurant leur pérennité et leur conformité aux besoins actuels et futurs de la collectivité.

A ce titre, la direction des services techniques planifie, organise, contrôle et exécute les différents travaux à être réalisés dans la Municipalité dans le respect des budgets et des orientations. Elle participe à l'embauche, établit les critères d'évaluation et effectue les suivis d'évaluation du personnel sous sa responsabilité. Elle supervise également les membres du personnel sous sa responsabilité et applique les sanctions, si nécessaire.

Les personnes intéressées à occuper ce poste vers ou à partir du 1^{er} mai 2026 doivent faire parvenir leur curriculum vitae à la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Jacynthe Bourget, **avant le vendredi 06 mars 2026 – 16 h** au directiongenerale@sfxb.qc.ca ou au 94 rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton (Québec) JOB 2V0.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Coordination

- Planifier, organiser, coordonner, diriger et contrôler l'ensemble des activités et des travaux pour les services des travaux publics, parcs et espaces verts et d'hygiène.
- Participer à l'élaboration des projets, des budgets et des plans de ses services, à leur présentation et à leur contrôle.
- Planifier et coordonner les tâches de l'équipe des travaux publics, parcs et espaces verts et des fournisseurs de façon à réaliser les travaux et mandats en respectant les délais, les coûts, la qualité et les normes requises de même que les budgets octroyés.
- Travailler en étroite collaboration avec l'inspection et la direction générale les projets de développement résidentiels et autres projets de développement.
- Participer et apporter les recommandations aux rencontres avec les élus lorsque nécessaire.
- Représenter la Municipalité auprès des citoyens et des intervenants externes.

Gestion des ressources humaines

- Diriger l'équipe des travaux publics ou les fournisseurs externes sur les différents projets d'infrastructures ou activités régulières.
- Coordonner l'exécution des travaux des salariés aux travaux publics, parcs et espaces verts notamment par l'établissement et le suivi des horaires de travail et le respect de l'échéancier des travaux.
- Contrôler les travaux effectués par son équipe, évaluer le rendement et l'efficacité des employés, formuler des recommandations à la direction générale et au conseil municipal et appliquer les sanctions, s'il y a lieu.
- Mettre en place, valider et informer des mesures de sécurité nécessaire pour l'exécution des travaux.
- Voir à ce que le personnel qu'il supervise reçoive la formation requise pour répondre adéquatement aux besoins des services des travaux publics et de l'inspection.

Administration

- Effectuer un compte rendu des projets à la direction générale et au conseil municipal et leur soumettre des recommandations afin d'améliorer l'efficacité de ses services et les projets en cours.
- En collaboration avec la direction générale, planifier, organiser, développer et assurer un programme d'entretien préventif des infrastructures, véhicules et équipements de la Municipalité.
- Participer à la conception des contrats et solliciter des prix pour les travaux annuels, les équipements et les types de matériaux requis pour l'entretien et la réparation des infrastructures en respect de la Politique de gestion contractuelle.
- Vérifier l'état des infrastructures (bâtiments, ponceaux, routes, signalisation, sentiers, terrains, parcs, etc.) et effectuer une tournée régulière pour en assurer en tout temps la sécurité ou voir à la réalisation des travaux d'entretien requis.
- Implanter des contrôles et des suivis concernant l'inventaire (équipements de voirie, outils, matériaux reliés à la voirie) et la gestion des actifs (bâtiments, infrastructures, véhicules et équipements, etc.).
- Assurer une vigie sur tous les équipements (véhicules, équipements, outils, etc.) de la Municipalité, s'assurer de leur bon entretien et en proposer le remplacement, s'il y a lieu.
- Vérifier à ce que les dispositions de la loi, des règlements et des procès-verbaux concernant les infrastructures soient observées.
- Prendre les décisions quant à réunir l'équipe pour le déneigement, type d'abrasifs, urgence, etc.

- Effectuer la saisie des rapports d'intervention en lien avec le contrat d'entretien des chemins d'hiver du MTQ.
- Préparer les réunions du Comité des travaux publics et du Comité d'hygiène, en rédiger les comptes rendus et en effectuer le suivi.
- S'assurer de la calibration et surveiller les infrastructures de traitement des eaux usées.
- Responsable de l'entretien et du maintien du réseau d'égout gravitaire et des stations de pompage.
- Lorsque requis, effectuer toutes autres tâches connexes nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation municipales.

FORMATION

- DEC ou baccalauréat en génie civil ou expérience pertinente

CONNAISSANCES REQUISES

- Connaissance du milieu municipal
- Capacité de diagnostiquer rapidement les problèmes et trouver des solutions
- Capacité à établir les priorités et à prendre des décisions
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Posséder des habiletés en communication
- Expérience dans la gestion des ressources humaines

HABILETÉS PERSONNELLES

Leadership, disponibilité, polyvalence, autonomie, diplomatie, entregent, esprit d'équipe et d'initiative, dextérité manuelle, courtoisie, motivation, sens des responsabilités et imputabilité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire concurrentiel sur une base annuelle
- Semaine de travail de 35 h généralement réparties sur quatre jours et demi
- Trois semaines de vacances
- 13 jours fériés + congés maladie et personnel
- Régime d'assurances collectives et de retraite
- Vêtements à l'effigie de la Municipalité